



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 30 janvier 2020, s'est réuni le 6 février 2020 à 18 heures, salle du Conseil de la Communauté, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

Nombre de conseillers :

En exercice : 49
Présents : 42 jusqu'à 18h50, puis 43
Votants : 46 jusqu'à 18h50, puis 47
Secrétaire de séance : Jean LOMENECH

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

ARZANO : Anne BORRY, Jean-Luc EVENNOU
BANNALEC : Yves ANDRE, Marcel JAMBOU, Anne-Marie QUENEHERVE
BAYE : Pascal BOZEC
CLOHARS-CARNOËT : Jacques JULOUX, Denez DUIGOU
GUILLIGOMARC'H : Alain FOLLIC
LE TRÉVOUX : André FRAVAL, Jeanne-Yvonne GOURLAOUEN
LOCUNOLÉ : Corinne COLLET
MELLAC : Bernard PELLETER, Nolwenn LE CRANN, Christophe LESCOAT
MOËLAN-SUR-MER : Marcel LE PENNEC, Pascale NEDELLEC, Christophe RIVALLAIN, Alain JOLIFF, GwenaëL HERROUET
QUERRIEN : Jean-Paul LAFITTE, Juliette PASQUIER
QUIMPERLÉ : Michaël QUERNEZ, Danièle KHA, Marie-Madeleine BERGOT, Michel FORGET, Patrick TANGUY, Daniel LE BRAS, Cécile PELTIER, Martine BREZAC, Erwan BALANANT
RÉDÉNÉ : Jean LOMENECH, Lorette ROBERT-ROCHER, Yves BERNICOT
RIEC-SUR-BÉLON : Sébastien MIOSSEC, Edith JEAN, Claude JAFFRE (arrivée à 18h50)
SAINT-THURIEN : Joël DERRIEN
SCAËR : Jean-Yves LE GOFF, Danielle LE GALL, Didier LE DUC, Jean-Michel LEMIEUX
TRÉMÉVÉN : Roger COLAS

ABSENTS EXCUSES :

Marie-France LE COZ (BANNALEC), Anne MARECHAL (CLOHARS) Catherine BARDOU (CLOHARS), Loïc TANDE (LOCUNOLE), Renée SEGALOU (MOELAN), LÉNAÏC ROBIN (TREMÈVEN)

POUVOIRS :

Marie-France LE COZ (BANNALEC) a donné pouvoir à Yves ANDRE (BANNALEC)
 Anne MARECHAL (CLOHARS) a donné pouvoir à Jacques JULOUX (CLOHARS)
 Renée SEGALOU (MOELAN) a donné pouvoir à Pascale NEDELLEC (MOELAN)
 LÉNAÏC ROBIN (TREMÈVEN) a donné pouvoir à Roger COLAS (TREMÈVEN)

DCC2020-043

VIE COURANTE
16- RESSOURCES HUMAINES

Création d'un emploi d'ingénieur territorial en charge des déplacements

Par délibération en date du 5 octobre 2006, il a été créé un emploi de technicien territorial au service Aménagement pour assurer la mise en œuvre et le suivi de la politique Transport-Déplacement de Quimperlé Communauté. L'emploi a été pourvu par un agent dans le cadre d'emplois de technicien territorial. Ce dernier souhaite bénéficier d'une disponibilité sur demande pour convenances personnelles. Aussi, il convient de recalibrer l'emploi et de créer un emploi d'ingénieur territorial afin pouvoir mettre en adéquation les missions confiées avec le cadre d'emplois correspondants dans la Fonction Publique Territoriale et ainsi faciliter le recrutement.

Cet emploi sera ouvert aux fonctionnaires de catégorie A dans le cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux ou, à défaut, par un contractuel qui devra nécessairement être titulaire au minimum d'une formation lui permettant d'accéder au concours de ce cadre d'emploi et de l'expérience nécessaire pour occuper cette fonction.

L'assemblée délibérante est invitée à :

- APPROUVER la création d'un emploi d'ingénieur territorial en charge des déplacements.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- APPROUVE la création d'un emploi d'ingénieur territorial en charge des déplacements.

ADOPTÉ à l'unanimité

ET ONT, les membres présents, signé après lecture

Pour extrait certifié conforme,



Le Président,

Sébastien MIOSSEC